



PROCES VERBAL de l'assemblée générale de la ligue Nouvelle Aquitaine Savate B. F. et d.a. du 12 Mai 2019

Maison régionale des sports

2 avenue de l'Université 33400 Talence

La réunion débute à 10h

- **Ordre du jour :**
 - Rapport moral du président
 - Rapport d'activité du secrétaire général
 - Rapport financier du trésorier
 - *Rapport d'activité du Conseiller Technique de Ligue*
 - *Election des membres pour complément du Comité Directeur*
 - *Désignation du responsable de la commission Savate Forme de la ligue*
 - *Election du représentant de la ligue par l'A.G. de la FFSBF&da*
 - *Vote des modifications du Règlement Intérieur*
 - *Ajustements du fonctionnement LNA saison 2019/2020*
 - *Vote des modifications du règlement du trophée Bernard MAUREY*
 - *Etablissement du calendrier de réunions du Comité Directeur et A.G. saison 2019/2020.*
 - *Demande d'une organisation en ligue d'une formation fédérale auprès de la FFSBF&da*
 - *Questions diverses (à adresser à notre secrétaire au moins 15 jours avant l'A.G.)*

Membres du comité directeur présents: M. BARRERE Stéphane (Président), M. BEYRET David (Secrétaire général), M. BIBARD Clément (Trésorier), Mme AGARD Capucine (Vice-présidente), M. THEVENON Herbert (Vice-président), Mme PEREZ-DIGON Josefina (Vice-Présidente), Mr NICOLAS Patrick (Membre), Mlle BONDAT Dorothee (Membre), M. BOURGADE Jean-Gabriel (Membre), Mme PASQUET Maryline (membre), M. HAMLILI

Abboutalibe (Membre), M. MASSELIN Eric (membre), Mlle HERNANDEZ Chloé (membre) et M. REY Dominique (membre).

Membres excusés: Mlle LECCESE Tonia (Membre), M. DUBOIS Jean (membre), Mme KLYMENKO levgeniia (membre) et M. HAGOUG Murphi (Membre).

Présidents de comités départementaux présents : Mlle PEREZ-DIGON Josefina (CD33) et Mlle CHAPEAU Solen (CD19)

Conseillers Techniques départementaux : M. DIEZ Phillipe (CTD 33) et M. PASQUET René (CTD 16).

Invités : Mme FARGEOT-BRET Hélène (Savate Corios Boxing Club), Mme PASCAU Ghislaine (Ecole Savate Agen), M. RAPAUD Pascal (Impact) et M. SIMILLE Samuel (Club Jarnacais SBF)

14 membres du CD sur 18 sont présents. Le quorum pour le comité directeur est respecté. 7 départements (avec procuration des voix pour les départements sans comité départemental) sur 12. Le quorum pour l'assemblée générale est respecté.

Liste des délégués départementaux avec pouvoirs de vote :

Mme PASQUET Maryline (CD16 A : 4 voix), M. PASQUET René (CD16 B : 4 voix), M. SIMILLE Samuel (CD16 C : 3 voix), Mme BONDAT Dorothée (CD 24 A : 4 voix), Mme FARGEOT-BRET Hélène (CD 24 B : 3 voix), Mlle PEREZ-DIGON Josefina (CD33 A : 7 voix et par procuration du président du club Boxe des champs : 4 voix), Mr. THEVENON Herbert (CD33 B : 7 voix), M. RAPAUD Pascal (CD33 C : 7 voix), M. MASSELIN Eric (CD47 A : 2 voix), Mme PASCAU Ghislaine (CD47 B ; 2 voix), Mr BOURGADE Jean-Gabriel (Aviron bayonnais : 2 voix) et Mlle HERNANDEZ Chloé (KASKA 64 : 2 voix) soit 51 voix au total pour les différents votes.

1° Introduction du président, du trésorier et du secrétaire:

Cette assemblée générale clôture la saison sportive 2018/2019 et le président nous fait part de sa satisfaction de voir nombre de membres du comité directeur (14) et de départements (7) présent à cette AG qui est une nette amélioration par rapport à celle de la saison précédente. Il nous lit son rapport moral (diffusé par mail par le secrétaire général plusieurs semaines auparavant) et le soumet au vote.

Rapport moral du président :

Approuvé à la majorité : 29 votes pour et 22 votes contre

Le trésorier lit son rapport financier (diffusé par mail par le secrétaire général plusieurs semaines auparavant) et le soumet au vote.

Rapport financier du trésorier :

Approuvé à la majorité : 35 votes pour et 16 votes contre

Avant de lire le rapport d'activité, le secrétaire annonce qu'il est incomplet car au 12 Mai 2019, la saison sportive n'est pas complètement terminée puisqu'il reste encore le championnat de France Vétérans et la coupe de France (en ce moment même), le championnat Nouvelle-Aquitaine (dans une semaine) et les championnats Minimes et Cadets (en Juin). Il sera fait une mise à jour définitive le 1^{er} Juillet 2019 et demande à ce que le rapport d'activité partiel soit soumis au vote. Le président valide le principe.

Le secrétaire général lit son rapport d'activité et le soumet au vote.

Rapport d'activité du secrétaire :

Approuvé à la majorité : 39 votes pour et 12 votes blancs

En l'absence de notre CTL, le vice-président M. THEVENON lit le rapport d'activité du CTL (incomplet également car l'examen des monitorats SBF et SF aura lieu en Juin). Non soumis au vote.

2° Election des nouveaux membres du comité directeur.

Suite à la démission de deux membres du comité directeur, deux postes de membres sont vacants. Les démissionnaires étant des femmes, afin de respecter les statuts de la ligue (minimum 40% d'hommes et de femmes), les candidats ne peuvent être que des candidates. Un appel à candidature avait été lancé par mail et seulement 2 personnes ont présenté leur candidature :

Mme ESTRADE Charlotte (Impact - Gironde)

Mme CHAPEAU Solen (CD 19)

Mme ESTRADE Charlotte étant absente (car en ce moment même officiel pour les championnats de France Vétérans et coupe de France), Mme CHAPEAU Solen se présente : présidente du comité départemental de Corrèze, elle a répondu à la candidature afin d'apporter son soutien au fonctionnement de la ligue et de représenter l'ancienne ligue Limousin.

Vu qu'il y a que deux postes vacants et qu'il n'y a que deux candidates, le secrétaire préfère qu'on évite un vote inutile, les deux candidates seront quoiqu'il arrive élues. Le président valide et annonce, que du fait de la difficulté de maintenir un quorum pour un comité directeur de 20 personnes et de trouver des candidats pour remplacer les démissions à la chaîne (six démissions depuis la création de la nouvelle ligue), il prévoit, une modification des statuts de la ligue avec un nombre réduit pour le comité directeur (nombre à débattre).

Mme ESTRADE Charlotte et Mme SOLEN Chapeau élues membre du comité directeur de la ligue.

L'une des démissionnaires étant responsable de la commission Savate Forme, le poste de responsable est vacant et Mme ESTRADE Charlotte étant seule candidate, elle est d'office élue responsable de la commission Savate Forme.

3° Election du représentant de la ligue à l'assemblée générale de la FFSBF&da

Comme chaque année, les ligues doivent élire leurs représentants pour assister à l'assemblée générale de la FFSBF &da. Ils ne votent pas (seuls les représentants des comités départementaux votent).

Mr BARRERE Stéphane se propose de représenter la ligue.

Election à la majorité avec 29 votes pour et 22 votes contre

5° Constitution de la commission de discipline

A la demande du président de la FFSBF & da, le comité directeur doit constituer une commission de discipline pour traiter en première instance les litiges et autres avant que cela ne remonte à la fédération. Du fait du peu de temps pour constituer cette commission, seul huit personnes se sont porté candidats (ils peuvent très bien ne pas être licencié et les membres du comité directeur peuvent être élu mais doivent être minoritaire. Des compétences judiciaires sont appréciables) : FONTAINE Antoine, BEYRET David, DIEZ Philippe, RAPAUD Pascal, BRET Hélène, PASACU Gislaine, KLIMENKO Gena, LEDUC Julien.

Résultat du vote : FONTAINE Antoine élu membre de la commission de discipline à l'unanimité

LEDOC Julien élu membre de la commission de discipline à l'unanimité

RAPAUD Pascal élu membre de la commission de discipline à l'unanimité

KLIMENKO Gena élu membre de la commission de discipline avec 31 voix

DIEZ Philippe élu membre de la commission de discipline avec 29 voix

Ainsi que deux suppléants (pouvant remplacer un démissionnaire) :

BEYRET David élu premier suppléant de la commission avec 29 voix

BRET Hélène élu deuxième suppléante de la commission avec 23 voix

6° vote du nouveau règlement du trophée Bernard MAUREY

Après un appel à idées auprès de l'ensemble des clubs de la ligue, une liste de modification a été soumise au vote (voir la liste pour détails) :

Vote N°1 : Proposition B voté 21 voix

Vote N°2 : Proposition A voté 41 voix

Vote N°3 : Proposition A voté 37 voix

Vote N°4 : Proposition A voté 43 voix

Vote N°5 : Proposition A voté 25 voix

Vote N°6 : Proposition A voté 38 voix

Vote N°7 : Proposition A voté 46 voix

Vote N°8 : Proposition A voté 26 voix

Vote N°9 : Proposition A voté 27 voix

Une seule modification a été votée : Le club vainqueur du trophée Bernard MAUREY n'est plus automatiquement prioritaire pour l'organisation du championnat Nouvelle-Aquitaine pour la saison suivante. Le choix du club organisateur est maintenant du ressort du comité directeur de la ligue. Cette modification est applicable dès le prochain championnat.

7° Questions diverses

Aucune question n'ayant été adressée au secrétariat de la Ligue ni aucune posée lors de cette assemblée, il s'ensuit une libre information de divers membres en direction des participants de cette Assemblée Générale.

Du fait de l'heure avancée, les points suivants (et non urgents) : Demande d'une formation fédérale dans la région, modification du règlement intérieur, ajustement du fonctionnement de la ligue et calendrier des réunions seront traités à la prochaine réunion.

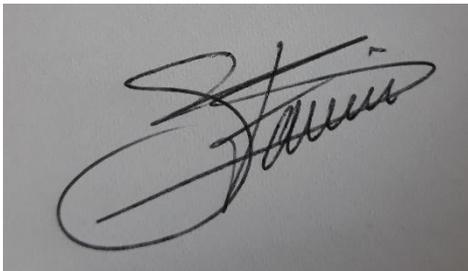
Le président remercie les participants de leur présence et les félicite de leur bonne collaboration.

La séance est levée à 13h30

Fait à Talence le 12 Mai 2019

Le président

Stéphane BARRERE



Le secrétaire général

David BEYRET

BEYRET DAVID
